

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 19 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à l'organisation de l'Agence française anticorruption

NOR : CPAP1934694A

La garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 modifiée relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 1^{er}, 2, 3, 4, 17 et 18 ;
Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'Agence française anticorruption ;
Vu l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à l'organisation de l'Agence française anticorruption ;
Vu l'avis du comité technique unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers en date du 26 novembre 2019,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 14 mars 2017 susvisé est modifié conformément aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Art. 2. – L'article 1^{er} est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au premier alinéa, les mots : « comprend, outre » sont remplacés par les mots : « comprend notamment, outre » ;

2° Le dernier alinéa est supprimé.

Art. 3. – Les deuxième à septième alinéas de l'article 2 sont supprimés.

Art. 4. – Les deuxième à sixième alinéas de l'article 3 sont supprimés.

Art. 5. – L'article 4 est abrogé.

Art. 6. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 décembre 2019.

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,
M.-A. BARBAT-LAYANI

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice des affaires criminelles
et des grâces,*
C. PIGNON